

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2020
ET APPEL DE COTISATION A RETOURNER EN CASE 220**

INFORMATIONS PERSONNELLES :

NOM :

PRENOM :

Coordonnées inchangées depuis 2019 : OUI NON
(Si non veuillez renseigner les champs ci-dessous)

ADRESSE :

CASE PALAIS :

TELEPHONE :

TELECOPIE :

EMAIL :

PORTABLE :

DATE DE NAISSANCE :

PRESTATION DE SERMENT :

INSCRIPTION AU RPVA : OUI NON

STATUT (collaborateur libéral, salarié, installation individuelle, associé) :

Présence de personnel employé ou salarié et le cas échéant, le nombre :

Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient communiquées aux partenaires de l'UJA à des fins de prospection, veuillez cocher cette case.

Si vous souhaitez recevoir des propositions commerciales de nos partenaires par voie électronique, veuillez cocher cette case.

COTISATION UJA POUR L'ANNEE 2020 :

Adhérent – de 40 ans : 60 €

Adhérent Jeune Confrère : 25 € (*prestation de serment en 2020*)

Adhérent Elève Avocat : 10 €

Sympathisant : € (*cotisation libre, merci d'avance pour votre générosité*)

IMPORTANT :

La cotisation est à régler par chèque à l'ordre de l'UJA et à déposer dans la case Palais de l'UJA à GRASSE n° 220.

Les cotisations devront être réglées **impérativement avant le 16 décembre 2019**, date à laquelle la liste définitive des permanenciers pour l'année 2020 sera arrêtée.

SOUHAITEZ-VOUS FAIRE PARTIE DE LA LISTE DE SOLIDARITE (échanges de permanences, demandes de services, etc.) : OUI NON

Merci de vous inscrire uniquement si vous avez un intérêt réel à ces échanges afin de ne pas charger inutilement la liste de diffusion.

PERMANENCES UJA POUR L'ANNEE 2020 :

(Uniquement pour les adhérents ayant participé à au moins deux évènements de l'UJA au cours de l'année 2019 dont un à vocation syndicale.

Pour les membres actifs ayant prêté serment en 2020, seuls seront recevables à être inscrits sur la liste des permanenciers, ceux qui auront participé, y compris en œuvrant à son organisation, au spectacle organisé annuellement par l'UJA de Grasse au profit des nouvelles promotions

Si vous remplissez les conditions de participation requises, et souhaitez être désigné dans le cadre des permanences UJA pour l'année 2020, cochez la case.

Veillez cocher les cases des villes pour lesquelles vous acceptez d'être désigné :

GRASSE

ANTIBES

CANNES

CAGNES SUR MER

IMPORTANT :

A l'issue de chaque mois de permanence, le paiement s'effectuera sur présentation d'une facture à l'UJA adressée par mail, dans le mois suivant la permanence.

La facture devra préciser la juridiction, le lieu et les dates des différentes audiences assurées par le permanencier et le cas échéant, le nom du confrère remplacé.

Pour l'année 2020, le montant de la rétribution pour chaque audience assurée est de **160 € HT**, sauf modification qui pourrait vous être communiquée ultérieurement.

Le règlement des permanences à compter de l'année 2020 s'effectuera par virement bancaire. Merci en conséquence de joindre un RIB à la présente **uniquement en cas de changement.**

ACTIVITES UJA :

Afin d'organiser pour vous des évènements UJA toujours plus attractifs, nous vous remercions de nous indiquer en cochant les cases suivantes, les activités auxquelles vous êtes susceptibles de participer :

Voyage d'intégration

Bowling

Escape game

Course à pied / Color Run

Paint-ball / Laserquest

Autre :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Secrétariat de l'UJA.